



LÉGENDE

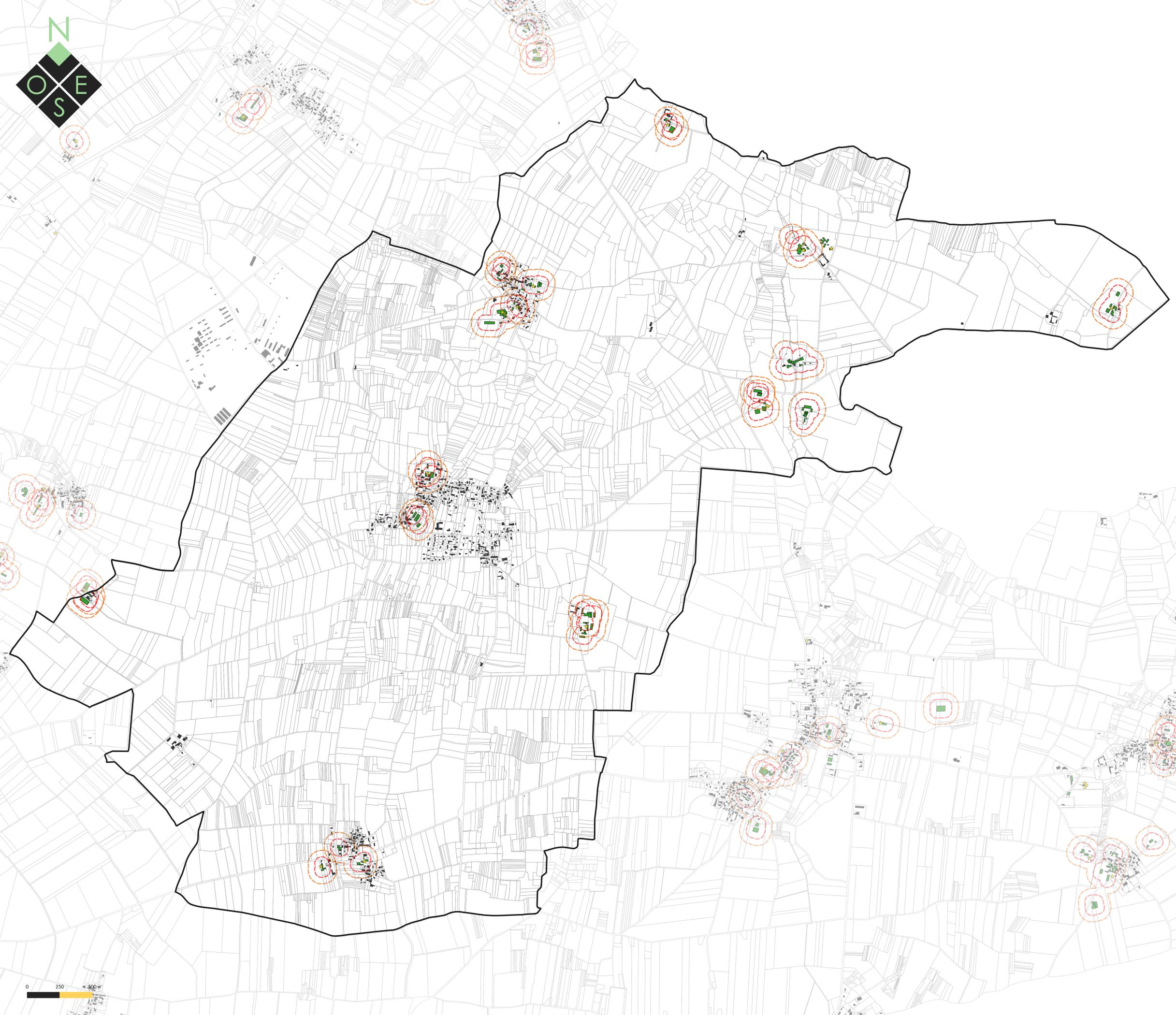
PERIMETRE DE RECIPROCITE DES BATIMENTS AGRICOLES

- ★ Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité de 100 m (bâtiment agricole ou d'élevage)
- Périmètre de réciprocité de 50 m (bâtiment agricole ou d'élevage)

ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- Limites communales

> Nb : Etat des lieux au 31/01/2020.
Données transmises par la chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et corrigées par les élus du territoire.



Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



Livre 6 - Annexes
9.1 - Périmètre de réciprocité des bâtiments agricoles
Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020
Echelle : 1:9250 ème

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/2020



Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

